

Agriculture

L'agriculture a été pour l'Alberta une priorité primordiale au cours des négociations commerciales. Le Canada et les États-Unis ont négocié un accord très vaste dans ce domaine. Il s'agit pour les fermiers de l'Alberta d'une bonne entente, qui leur assure un accès plus vaste et plus sûr à notre principal partenaire commercial. Les États-Unis absorbent maintenant 16 % des exportations de produits agricoles de l'Alberta. Il s'agit d'un marché vital pour la croissance de l'industrie agro-alimentaire.

Le Canada a obtenu l'accès en franchise et plus sûr au marché américain dans le cas des produits agricoles et alimentaires qui présentent un intérêt majeur sur le plan des exportations. Dans le cas de l'Alberta, il s'agit entre autres de la viande et du bétail, des graines et oléagineux et des pommes de terre.

L'Accord prévoit entre autres ce qui suit :

1. L'élimination graduelle de tous les droits de douane sur dix ans. Les fruits et légumes feront l'objet pendant vingt ans d'un traitement spécial, dans certaines circonstances.
2. L'interdiction des subventions directes à l'exportation en ce qui concerne le commerce bilatéral des produits agricoles et l'amélioration des procédures de consultation relatives au recours aux subventions à l'exportation vers des pays tiers.
3. L'élimination des subventions que le Canada accorde, en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, aux produits qu'il expédie aux États-Unis à partir des ports de la côte ouest.
4. L'élimination des licences que le Canada exige pour l'importation de blé, d'orge, d'avoine et de leurs dérivés, une fois que les niveaux de soutien céréalier seront équivalents. Les deux pays bénéficieront réciproquement d'un accès plus sûr au marché de l'autre dans le cas de ces produits.
5. L'exemption réciproque des restrictions imposées au commerce de boeuf en vertu des lois sur l'importation de la viande.